





Magny-Cours Championnat de France des Circuits

Date: 24 août 2024

Sujet/Subject:

DECISION N°4

De/From:

COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To:

Les commissaires sportifs, après avoir reçu un rapport du responsable SRO de pit lane, ont convoqué et reçu le concurrent, ont examiné la question suivante et déterminé ce qui suit :

Concurrent / Competitor: Mr Hugo BAC

Nº & Pilote / No. & Driver 29 Hugo MOGICA

Date & Heure de l'incident : 24/08/2024, 11h03

Séance / Session : Essai qualificatif.

Faits / Facts : Non-respect de la charte graphique : 2 pièces manquantes (patches PIRELLI) sur la combinaison

Référence / Offence : Charte graphique du règlement du championnat de France GT4 2024 :

Décision: Amende de 2000€ x2=4000€

Raison de la décision : Application de la pénalité prévue par la charte graphique.

Cette décision est assortie du sursis dans le cas ou le pilote se met en conformité, et ce jusqu'à la fin du championnat GT4 2024.

Reçu par le concurrent (nom): MOCicA Huso	Date: 24./08/2029
Signature :	Heure / Time : 13/05

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

M. PASCOUAU René Président / Chairman

Lic. 14181 FFSA

M. ARRIGHI Sylvain Membre

Lic. 175703 FFSA

M. TISLER Jean-Pierre Membre Lic. 5221 FFSA

Copie / Copy:

Pilote, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage

Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board



















